

# Rapport du jury des concours de recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire

(Année 2017)

Le présent rapport a pour objet de présenter un bilan des modalités de réalisation des concours de recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire ouverts au titre de l'année 2017.

## I - Rappel du cadre réglementaire

Les concours d'ingénieurs du génie sanitaire<sup>1</sup> ont été ouverts par arrêté du 15 mars 2017<sup>2</sup> et organisés conformément aux dispositions de l'arrêté du 10 octobre 2001 modifié, fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire.

## II - Calendrier de réalisation et organisation

Une réunion préparatoire du jury<sup>3</sup> s'est déroulée le 27 avril 2017. Des documents préparatoires ont été fournis par la direction des ressources humaines du ministère. À cette occasion, le choix des sujets des épreuves a été effectué (dont sujets de secours).

La commission d'équivalence des diplômes requis<sup>4</sup> pour se présenter au concours externe d'ingénieur du génie sanitaire, instituée par l'arrêté du 8 décembre 2008, s'est réunie le 3 mai 2017<sup>5</sup>. Douze dossiers de demandes d'équivalence de diplômes ont été examinés. Trois candidats ont été autorisés à concourir par cette procédure, soit 25 %.

Il est à noter que plusieurs candidats, issus de la filière universitaire, disposent de masters II dispensant certaines « unités de valeurs » en environnement tels des mastères spécialisés Santé environnement enjeux pour le territoire et l'entreprise, etc., qui ne correspondent pas en complétude et spécificité à celles délivrées par l'EHESP (Mastère spécialisé® Ingénierie et management des risques en santé, environnement et travail (IMR-SET), mais compensent par une expérience professionnelle, parfois effectuée en agences régionales de santé (ARS).

- Les inscriptions aux concours ont été ouvertes du 23 mars 2017 et closes le 24 avril 2017.
- Les épreuves écrites ont été organisées les 19 et 20 juin 2017 dans 11 centres d'examen dont 9 métropolitains et 2 centres ultra-marins.
- Les corrections des épreuves d'admissibilité ont eu lieu à Paris du 12 au 14 septembre 2017.

<sup>1</sup> Décret modifié n°90-973 du 30 octobre 1990 portant statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire.

Arrêté du 10 octobre 2001 modifié fixant l'organisation et le programme des concours de recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire.

<sup>2</sup> Arrêté du 15 mars 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire.

<sup>3</sup> Arrêté du 16 juin 2017 portant composition du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire au titre de l'année 2017.

<sup>4</sup> Décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'entrée aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. Chapitre III : dispositions applicables aux concours ouverts aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre spécifique portant sur une spécialité de formation précise.

<sup>5</sup> Voir le procès verbal de la réunion de la commission d'équivalence.

- La réunion d'admissibilité s'est tenue le 14 septembre 2017.
- Les épreuves orales se sont déroulées du 7 au 10 novembre 2017.
- La réunion d'admission s'est tenue le 10 novembre 2017.

### **III - Chiffres clés**

Neuf postes ont été ouverts au titre de la session 2017, six au titre du concours externe, trois au titre du concours interne<sup>6</sup>. Quarante-huit candidats ont été admis à concourir, trente au titre du concours externe, dix-huit au titre du concours interne.

Trente-neuf candidats se sont présentés aux épreuves écrites, vingt-quatre au titre du concours externe, quinze à celui du concours interne.

### **IV - Modalités de correction des épreuves écrites et orales**

#### ***IV - 1 - Epreuves écrites***

- **Constitution**

Pour les concours externe et interne, les candidats ont passé une épreuve d'admissibilité commune consistant en la rédaction d'une note de synthèse établie à partir d'un dossier traitant du domaine des interrelations entre la santé et l'environnement (génie sanitaire). Pour le concours interne exclusivement, les candidats ont également passé une épreuve de composition portant sur un ou plusieurs sujets de génie sanitaire. Pour le concours 2017, les candidats sur ce dernier point ont eu à traiter 2 sujets de composition.

- **Modalités de correction des épreuves**

La correction des copies (note de synthèse et épreuve de composition technique) a été effectuée sur la base d'une grille de correction établie par les membres du jury. Chaque copie a fait l'objet d'une double correction. Les quinze candidats du concours interne ont été notés par un seul jury pour l'épreuve de composition. Pour les candidats externes, dans chaque groupe de correcteurs, les notes proposées par les deux correcteurs ont été confrontées, jusqu'à homogénéisation d'une note définitive en s'appuyant sur les grilles d'évaluation. Les notes attribuées par chaque groupe de correcteurs ont ensuite été confrontées en vue d'une homogénéisation des notations entre groupes de correcteurs.

- **Admissibilité**

Vingt-cinq candidats ont été déclarés admissibles, seize au titre du concours externe et neuf au titre du concours interne (cf. : deux listes d'admissibilité).

Les résultats d'admissibilité ont été publiés le 15 septembre 2017.

---

<sup>6</sup> Arrêté du 19 juin 2017 fixant au titre de l'année 2017 le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour le recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire.

## IV - 2 - Epreuves orales

- **Préparation**

Les épreuves orales ont porté sur un exposé sur une question d'ordre général (1), suivi d'un entretien avec le candidat et un exposé sur une question de génie sanitaire suivi d'échanges (2), ainsi que sur une épreuve de langue vivante.

La liste des sujets pour chacune des deux épreuves ci-avant (1) et (2) a été préparée et établie entre les membres du jury et validée avant le déroulement des épreuves.

- **Déroulement**

Deux groupes d'examineurs ont été constitués, l'un pour l'épreuve d'exposé d'ordre général, suivi d'un entretien avec le jury (1) et l'autre pour l'épreuve relative à l'exposé sur une question de génie sanitaire(2). Les questions de ces deux épreuves ont été tirées au sort par les candidats. S'agissant de l'épreuve de langue vivante, les candidats se sont présentés devant un examinateur, professeur spécialisé (*tous les candidats ont choisi l'anglais ?*).

- **Admission**

Compte tenu du nombre de postes offerts au concours et au vu des notes attribuées aux candidats, six candidats ont été admis au concours externe et trois candidats l'ont été au concours interne.

Une liste complémentaire de candidats admis a été établie pour le concours externe (cinq candidats) et également pour le concours interne (deux candidats) soit un total de 16 candidats retenus.

## V - Principales observations du jury

### V - I Pour les épreuves écrites

**S'agissant de la note de synthèse**, le sujet proposé, simple, visait la capacité à ordonner et prioriser l'information donnée, en utilisant la documentation technique mais sans s'y appesantir, de manière à s'inscrire dans une perspective opérationnelle d'aide à la décision pour un supérieur hiérarchique. La plupart des candidats ont eu une bonne compréhension du sujet et la distribution des notes est bimodale. La grande majorité des copies présentait un plan structuré, quelques copies n'avaient cependant ni introduction ni conclusion. En revanche, très peu de copies présentaient une traduction des informations contenues dans les documents fournis, en préconisations de gestion bien mises en exergue (évolution de politique publique, ...).

**S'agissant de l'épreuve (2) sur des questions de génie sanitaire (concours interne)**, qui concernaient des activités courantes en ARS, il s'agissait de mise en situation visant à tester, pour l'un des sujets, l'esprit d'ouverture et de pragmatisme des candidats et leur capacité à saisir leur futur environnement de travail (contraintes de moyens). Le résultat est apparu très discriminant et hétérogène, dénotant une impréparation de nombreux candidats et un manque de méthode de priorisation ou de manière de conduire leurs collaborateurs. Peu d'entre eux ont proposé une analyse de risques en termes d'impact environnemental, juridique et social, la priorisation à effectuer n'était pas explicitée. Un manque de curiosité important est à relever (cloisonnement entre services). Les connaissances de base sont parfois absentes chez certains candidats.

Plusieurs notes éliminatoires ont été données.

Aucune rupture d'anonymat n'a été à signaler.

## **V - 2 Pour les épreuves orales**

Pour l'épreuve portant sur une question d'ordre général, le jury a jugé le niveau des candidats homogène mais globalement assez moyen (sans grande dispersion de note, 3 notes sur 16 sont inférieures à 10/20). Au regard des 30 mn de préparation des exposés, plusieurs présentations ont été jugées insuffisamment fouillées avec quelques hors sujets, associées à un manque de pragmatisme dans les propositions, sans claire mise en exergue d'idées forces ; le plan de l'exposé oral n'est très souvent pas annoncé ; quelques exposés semblaient « catalogues ».

Plusieurs candidats expriment à l'oral une capacité d'ingénieurs d'étude technique plus qu'une aptitude à diriger des équipes et à assurer une prise de fonctions de responsabilité, d'organisation et d'encadrement supérieur (catégorie A+). Il faut noter également une appréciation institutionnelle et des politiques publiques insuffisamment large lors de question de mise en situation.

Au vu des prestations de certains candidats qui se sont déjà présentés à plusieurs reprises au concours d'ingénieur du génie sanitaire, le jury a également proposé qu'ils puissent être aiguillés dans un premier temps vers des postes d'ingénieurs d'études sanitaires qui sembleraient plus adaptés à leurs aptitudes techniques.

Le niveau des candidats internes a été proportionnellement plus homogène et plus élevé que lors des concours des années précédentes pour l'épreuve d'exposé sur une question d'ordre général<sup>7</sup>.

Pour l'oral consacré aux questions du génie sanitaire, un manque de connaissances du fonctionnement des ARS a été constaté, y compris par certains agents titulaires ou contractuels exerçant en ARS, démontrant une impréparation au concours. Sur les aspects techniques, les membres du jury présents les années antérieures ont constaté une baisse du niveau général.

Est également à relever, une attitude physique de certains candidats trop en retrait incompatible avec la fonction à exercer.

## **VI - Conclusions et recommandations du jury**

**VI - 1 :** Les épreuves écrites et orales du concours se sont déroulées sans difficulté particulière. Le jury a pu apprécier la parfaite organisation matérielle du concours lors de la correction des épreuves écrites et du déroulement des épreuves orales.

L'attribution des notes à l'écrit ou à l'oral et les délibérations ont été aisément attribuées par consensus entre les membres du jury.

**VI - 2 :** Il apparaît souhaitable de ne pas dépasser journalièrement l'audition de 8 candidats (30 mn chacun) compte tenu des modalités des épreuves actuellement définies.

**VI - 3 :** Par référence au point V ci-avant, il faut relever que :

---

<sup>7</sup> L'autre épreuve porte sur une question de génie sanitaire.

- s'agissant de l'épreuve écrite qui concernait des activités courantes en ARS, le niveau des candidats est apparu moyen, dénotant un niveau hétérogène, une impréparation de beaucoup de candidats et un manque de connaissances certain (méconnaissance des missions des agences, absence de curiosité ou de connaissances de base, absence de concision et de pragmatisme). Quelques copies étaient mal structurées (sur le fond et sur la forme) et mal rédigées. Le jury recommande donc aux candidats aux concours de suivre une formation à la technique de la note de synthèse.
- s'agissant de l'épreuve orale, un manque de préparation à l'épreuve sur la question d'ordre général de certains candidats externes, pouvant correspondre à leur formation d'origine sans doute assez théorique, est à relever. Pour plusieurs candidats, il n'est pas apparu qu'ils disposent d'une vision générale des attentes, ni d'un investissement réel de leur future fonction de cadre d'encadrement supérieur de catégorie A+ de la fonction publique au-delà des connaissances techniques en matière d'impact des facteurs de l'environnement sur la santé (peu de connaissances des politiques connexes, certaine immaturité, exposé des idées peu personnelle, absence de projet professionnel). Sur la question de génie sanitaire, un manque de préparation à l'épreuve du concours interne par certains candidats parfois très expérimentés a été relevé. À cet égard, l'EHESP notamment, pourrait proposer une formation de préparation au concours et au contexte d'une future prise de fonction.

Le président du jury



C. SAOUT